



Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

FINANCIERE DE L'ECHIQUIER

Acropole Convertibles Europe - Part A (ISIN :FR0010377143) Ce FCP est géré par Financière de l'Echiquier

Objectifs et politique d'investissement

► Le fonds met en œuvre une gestion active d'obligations convertibles européennes afin de réaliser une performance annuelle supérieure à celle de l'indice de référence «Exane Convertibles Index Europe».

► L'indice «Exane Convertibles Index Europe» est un indicateur représentatif de la gestion d'Acropole Convertibles Europe. Cet indice, utilisé uniquement à titre indicatif, est calculé en euros et coupons réinvestis.

► L'actif du FCP est en permanence exposé entre 60 et 100% en obligations convertibles et titres assimilés européens. L'accent est mis sur les obligations convertibles dites « mixtes », car elles présentent un profil de rendement/risque qui permet, en général, de profiter de la hausse des actions tout en bénéficiant de l'effet de la composante obligataire du titre qui peut atténuer l'incidence d'une baisse.

Afin de déterminer les meilleures opportunités d'investissements à moyen et long terme, l'équipe de gestion concentre son analyse sur différents facteurs macro et micro-économiques, sur une analyse fondamentale et quantitative des sous-jacents actions, une analyse fondamentale du crédit des émetteurs ainsi que d'une analyse technique et quantitative de certains instruments de convexité (options, options convertibles, ...). Cette appréciation par les gérants du risque de crédit lié à chaque émetteur faisant partie intégrante du processus de gestion, le fonds ne se fixe pas de limite particulière en termes de notations externes. Ainsi, les investissements dans des titres non notés ou « à haut rendement » (soit des titres spéculatifs, plus risqués) peuvent représenter jusqu'à 100% de l'actif du fonds. Les allocations géographique et sectorielle au sein des différents marchés sont effectuées au gré du gérant. La sensibilité du portefeuille aux taux d'intérêt est maintenue dans l'intervalle [0 ; 7].

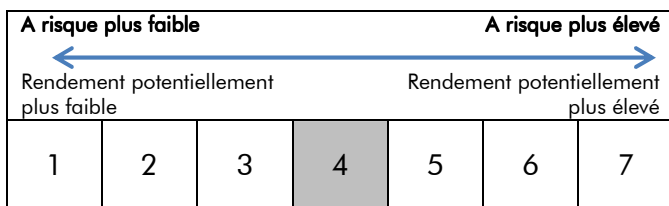
► Dans certains cas particuliers ou techniques (attente d'investissement, obligations converties en actions, réplication du profil de risque d'une convertible ...), le portefeuille peut être investi jusqu'à 10% en actions européennes. La majeure partie du temps, l'investissement direct en actions est accessoire. Les gérants peuvent investir dans la limite de 10% dans des parts ou actions d'OPCVM lorsqu'ils le considèrent utile à la stratégie de gestion ou pour rémunérer des liquidités.

Les instruments dérivés peuvent être utilisés pour intervenir sur les différents types de risques du portefeuille : change, actions, taux et crédit (dans ce cas spécifique : uniquement en achat de protection CDS mono-signature ou indice).

► Cet OPCVM est de classification « diversifié ». Les revenus versés dans le fonds sont capitalisés. La durée de placement recommandée est supérieure à 2 ans.

La valeur liquidative est publiée quotidiennement. Les demandes de souscription et de rachat ne peuvent porter que sur un nombre entier de parts. Les ordres sont reçus chaque jour par votre intermédiaire financier habituel au plus tard avant 10h00. Ils sont centralisés auprès de BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES chaque jour de calcul de valeur liquidative jusqu'à 11h00 (si la Bourse est ouverte à Paris ou le jour de Bourse suivant, à l'exclusion des jours de fermeture de la bourse de Paris) et sont réalisés sur la base de la prochaine valeur liquidative (c'est-à-dire à cours inconnu).

Profil de risque et de rendement



Cette donnée se base sur les résultats passés en matière de volatilité. Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique peuvent ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM. Il n'est pas certain que la catégorie de risque et de rendement affichée demeure inchangée. Le classement de l'OPCVM est susceptible d'évoluer dans le temps. La catégorie la plus faible n'est pas synonyme d'investissement sans risque.

► **Votre OPCVM se situe actuellement au niveau 4 de l'indicateur synthétique** : Le fonds présente un niveau de risque mesuré dû à son exposition privilégiée en obligations convertibles « mixtes » et titres assimilés émis par des sociétés européennes, sensibles à la fois aux taux, aux actions sous-jacentes, ainsi qu'au crédit lié à chaque émetteur. L'absence de limite en termes de notations et l'exposition à des titres « à haut rendement » contribuent à amplifier le risque du fonds.

► **L'OPCVM peut également être exposé aux risques suivants non suffisamment pris en compte par l'indicateur de risque :**

Risque de crédit : il s'agit du risque de baisse de la qualité de crédit d'un émetteur privé ou de défaut de ce dernier. L'exposition à des titres non notés ou à des obligations à haut rendement contribue, notamment, à augmenter le profil de risque du fonds.

Risque de contrepartie : il représente le risque de défaillance d'une contrepartie le conduisant à un défaut de paiement dans le cadre d'opérations de gré à gré. Le risque de contrepartie pourra entraîner une baisse de la valeur liquidative.

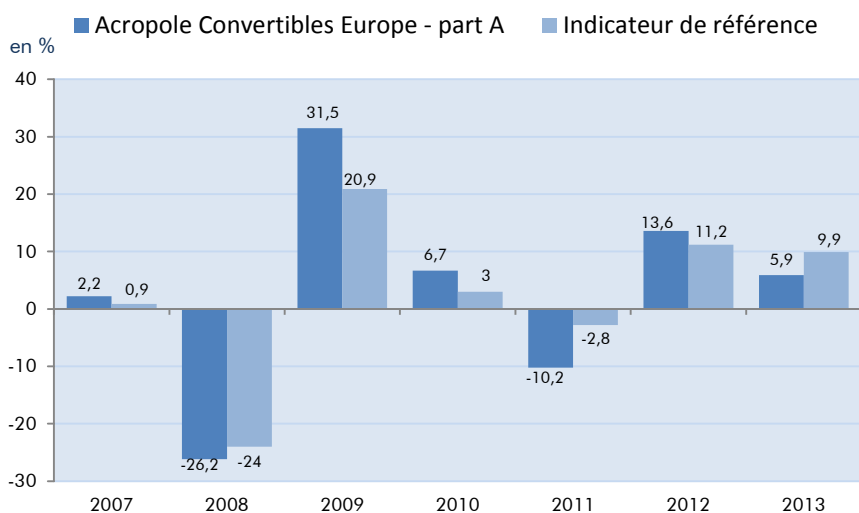
Pour plus d'information sur les risques, vous pouvez vous référer au prospectus de l'OPCVM.

Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective. Les frais et commissions servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM, y compris les coûts de commercialisation et la distribution. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement		
Frais d'entrée	1%	Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi et avant que le revenu de votre investissement ne vous soit distribué.
Frais de sortie	néant	Dans certains cas des frais inférieurs sont appliqués, l'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif de frais d'entrée et de sortie.
Frais prélevés par l'OPCVM sur une année		
Frais courants	1,40% TTC	Le pourcentage indiqué se fonde sur les frais de l'exercice précédent (frais de gestion fixes et commission de mouvement), clos en octobre 2013. Ces frais peuvent varier d'un exercice à l'autre.
Frais prélevés par l'OPCVM dans certaines circonstances		
Commission de performance	0,09%	24% TTC de la performance supérieure à l'indicateur de référence « Exane Convertibles Index Europe ». (Jusqu'au 1 ^{er} février 2013, l'indicateur de référence était l'indice composite suivant : 50% Stoxx Europe 50 (dividendes non réinvestis) + 50% Barclays Capital Euro Aggregate Corporate 3-5ans). A compter du 5 mai 2014, la commission de performance de la part A d'Acropole Convertibles Europe sera supprimée.

Vous pouvez obtenir plus d'informations sur les frais dans le prospectus disponible sur le site internet www.fin-echiquier.fr ainsi qu'auprès de Financière de l'Echiquier, 53 Avenue d'Iéna, 75116 Paris.

Performances passées



Les performances présentées ne constituent pas une indication fiable des performances futures.

La performance de l'OPCVM est calculée coupons nets réinvestis. Jusqu'au 1^{er} février 2013, l'indicateur de référence était l'indice composite suivant : 50% Stoxx Europe 50 (dividendes non réinvestis) + 50% Barclays Capital Euro Aggregate Corporate 3-5ans. Depuis le 1^{er} février 2013, l'indicateur de référence est l'Exane Convertibles Europe. Il est calculé coupons réinvestis.

Le calcul des performances tient compte de l'ensemble des frais et commissions.

La part A d'Acropole Convertibles Europe a été créée en 2006.

Les performances sont calculées en EUR.

Informations pratiques

Le dépositaire de l'OPCVM est BNP Paribas Securities Services.

Le prospectus de l'OPCVM, les derniers documents annuels et périodiques sont adressés sur simple demande écrite auprès de Financière de l'Echiquier, 53 avenue d'Iéna, 75116 Paris ainsi que sur le site internet : www.fin-echiquier.fr

D'autres informations pratiques sont indiquées dans le prospectus de l'OPCVM. La VL est disponible auprès de la société de gestion ou sur le site internet : www.fin-echiquier.fr

L'OPCVM peut être constitué d'autres types de parts. Vous pouvez trouver plus d'informations sur ces parts dans le prospectus de l'OPCVM ou sur le site internet de la société.

Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur de l'OPCVM ou de votre conseiller fiscal.

La responsabilité de Financière de l'Echiquier ne peut être engagée que sur la base des déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

Cet OPCVM est agréé en France et réglementé par l'AMF. Financière de l'Echiquier est agréée en France et réglementée par l'AMF.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 05/05/2014